



autisme
DÉPASSER LES PRÉJUGÉS

3^e plan
Autisme (2013-2017)

•
synthèse
Mai 2013
Avril 2016



MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DES PERSONNES
HANDICAPÉES ET DE LA LUTTE
CONTRE L'EXCLUSION

Le **3^{ème} plan autisme** (2013/2017), publié en mai 2013, ce sont :

- 37 fiches actions, structurées autour de 5 axes stratégiques.
- 205 millions d'euros, dont 195 pour l'évolution de l'offre médico-sociale, dont notamment :
 - 28 M€ pour la création de 100 unités d'enseignement en école maternelle comprenant 7 enfants par UE
 - 24,2 M€ pour la création de 807 places en SESSAD
 - 65 M€ pour la création de 1425 places de structures pour adultes
 - 13,3 M€ pour la création de 332 places d'accueil temporaire
 - 17 M€ pour le renforcement des CAMSP
 - 38 M€ pour le renforcement des autres établissements et services.
- Des actions dont le fil rouge est constitué par les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la HAS et de l'ANESM.
- Des plans d'actions régionaux, élaborés par les ARS, déclinant par territoire les axes du plan national.
- Une concertation étroite et permanente avec les associations de familles, les ARS, les CRA, les gestionnaires du champ médico-social et du monde de la Santé, et des experts du domaine.

Premières phases du plan

● En matière de diagnostic et d'interventions précoces

Les travaux concernant la révision des recommandations portant sur le diagnostic des enfants sont au programme de travail de la HAS dans le courant de l'année 2016.

Les 60 premières unités d'enseignement en maternelle ont ouvert durant les années scolaires 2014/2015 et 2015/2016. Elles constituent un mode de scolarisation en école ordinaire, avec des interventions éducatives et pédagogiques conformes aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles et de la guidance parentale à domicile.

Alors que le plan prévoyait l'ouverture de 100 unités, ce sont 10 unités supplémentaires qui seront ouvertes d'ici 2017, et donc 50 unités supplémentaires pour l'année scolaire 2016 / 2017, permettant à 770 enfants d'être scolarisés dans ce cadre.

● En matière d'accompagnement tout au long de la vie

Les ARS sont fortement engagées dans les phases d'autorisation et d'installation des places prévues par le troisième plan.

Au 7 mars, 660 places sont effectivement installées. En 2016, les ARS prévoient d'installer 1 584 places « autisme »¹. De 2012 à 2015, ce sont près de 3900 places « autisme » qui ont été installées.

L'outil d'évolution de l'offre a été diffusé aux ARS, par voie d'instruction datée du 18 décembre 2015.

Il doit permettre de mobiliser les établissements autour d'un accompagnement de qualité auprès des personnes avec TSA en accord avec les recommandations de bonne pratique.

Un guide d'appui aux pratiques professionnelles à destination des MDPH et de leurs partenaires a été élaboré et sera diffusé dans le courant du mois de mai 2016.

Le rapport d'évaluation des Centres de ressources autisme par l'IGAS a été remis aux Ministres le 9 mars 2016.

Les travaux d'élaboration de la recommandation de bonne pratique professionnelle relative aux interventions et au projet personnalisé chez l'adulte avec autisme sont en cours.

Un programme d'inspection dans les hôpitaux de jour de pédopsychiatrie portant sur la mise en œuvre des recommandations de bonne pratique est lancé. Il se déroule en deux temps sur une période de deux ans.

● En matière de soutien aux familles

Le dispositif national de formation des parents et aidants familiaux s'est déployé depuis 2014 dans 7 régions, et s'est prolongé en 2015 dans 17 régions.

Au total, 59 actions se sont déployées sur ces deux années. Dans le courant 2016, ce sont 52 actions qui sont planifiées dans 22 régions, portant à 5000 aidants familiaux formés de 2014 à 2016.

● En matière de recherche

La recherche adossée au troisième plan explore les quatre axes que sont l'origine et les mécanismes de l'autisme, les capacités de diagnostic précoce et la taxonomie de l'autisme, le développement de prises en charge fondées sur l'évidence scientifique, et les travaux favorisant l'inclusion sociale.

¹ Places « autisme » rattachées au plan pluriannuel du handicap et 3^{ème} plan autisme

De nombreux travaux sont en cours dont le développement de réseaux, les mécanismes cellulaires à l'origine de l'autisme, les facteurs génétiques, les cohortes (dont la cohorte ELENA), les programmes hospitaliers de recherche clinique et les travaux en sciences humaines et sociales dans le cadre des appels à projets de la CNSA.

● En matière de formation des professionnels

Un programme porté par l'OPCA UNIFAF, destiné à former des professionnels de champ médico-social sur les interventions recommandées et la conduite du changement, a débuté dès 2013 (plus de 1 200 personnes formées), l'évaluation a démontré un impact significatif sur les pratiques professionnelles.

Le projet de certification complémentaire aux diplômes du travail social est en cours de finalisation et sera présenté pour validation en CPC au mois de juin 2016.

L'audit des contenus de formation autisme des quatre principaux diplômes du travail social proposés par les établissements de formation en travail social est en cours, il devrait donner lieu à élaboration d'un plan d'actions avant l'été.

La formation à l'autisme du personnel enseignant du ministère de l'Éducation Nationale a poursuivi son développement.

Le cahier des charges DPC autisme à destination des professionnels de santé sera publié à la fin du premier semestre 2016.

La plateforme universitaire pour la formation à distance du spectre de l'autisme de l'Université de Clermont-Ferrand sera testée à la rentrée 2016.

● Annexe au troisième plan

Deux fiches actions sont annexées au troisième plan : la fiche action 38 portant sur l'aide sociale à l'enfance, et la fiche action 39 portant sur la communication.

Prochaines phases

Ces trois premières années ont été marquées par des réalisations concrètes, et une dynamique collective permettant d'avancer sur chacun des axes du 3^{ème} plan.

Les perspectives pour la dernière phase de mise en œuvre concernent à la fois l'ancrage et la diffusion des bonnes pratiques relatives aux différentes mesures :

● Des actions à concrétiser

- Le lancement des actions prévues au plan d'action portant sur l'aide sociale à l'enfance,
- L'ouverture du site internet gouvernemental.

● Des actions à ancrer et dont les bonnes pratiques sont à diffuser

- La publication des recommandations de bonne pratique de l'HAS concernant le diagnostic des enfants.
- Le maintien de la dynamique sur les unités d'enseignement en maternelles et, plus largement, sur le développement de l'offre en places nouvelles et la mutualisation des bonnes pratiques.
- La poursuite du développement de la scolarisation des enfants avec autisme.
- La poursuite des installations de places.
- L'accompagnement des structures expérimentales vers le droit commun, et leur positionnement dans l'offre régionale.
- L'accompagnement de l'outil d'évolution de l'offre médico-sociale et le soutien aux plans d'actions des établissements en lien avec l'outil d'évolution de l'offre.
- L'accompagnement de la diffusion du guide MDPH.
- Après concertation, la mise en œuvre des recommandations de l'IGAS portant sur le décret, l'organisation et le fonctionnement des CRA, et la constitution du GNCRA.
- La publication de la recommandation conjointe HAS-ANESM portant sur l'accompagnement des adultes.
- L'évolution des pratiques dans les Hôpitaux de jour de pédopsychiatrie.
- Le déploiement du dispositif de formation des aidants familiaux dans toutes les régions.
- La poursuite des efforts en matière de recherche et la diffusion des résultats.
- La mise en place d'un plan d'actions à destination des instituts de formation en travail social leur permettant de modifier leurs contenus suite à l'audit national.
- La poursuite du développement des ressources, de l'information et de la formation des personnels de l'éducation nationale au sujet de l'autisme.
- La mise en place des actions DPC autisme.
- La mise en place des premières certifications autisme, complémentaires aux diplômes du travail social.

Cette dernière phase de mise en œuvre s'appuiera sur la coopération étroite avec l'ensemble des partenaires mobilisés depuis la parution du plan.